



## Davantage d'ouvriers agricoles en Bourgogne-Franche-Comté

**E**n Bourgogne-Franche-Comté, 21 700 salariés ont occupé en 2015 un emploi d'ouvrier agricole (y compris d'ouvrier forestier). Un tiers d'entre eux l'exercent de manière ponctuelle, sur une courte durée. Pour les autres, cette profession constitue leur emploi principal. Ce sont surtout des hommes, plutôt jeunes et peu diplômés. Près de la moitié travaillent comme ouvriers de la viticulture ; leur rémunération est plus élevée que celle des ouvriers du maraîchage et de l'horticulture, de l'élevage ou des ouvriers agricoles sans spécialisation.

Régine Bordet-Gaudin, Hélène Ville, Insee

En Bourgogne-Franche-Comté, 21 700 salariés ont travaillé comme ouvrier agricole (y compris ouvrier forestier) en 2015. Pour un tiers d'entre eux (7 300), ce métier est exercé de manière ponctuelle, généralement pour des tâches saisonnières ou occasionnelles de courte durée (*encadré*).

Pour tous les autres ouvriers agricoles, soit 14 400 salariés, cette profession constitue en revanche leur emploi principal (*Définitions*). Leur nombre a augmenté de 20 % en cinq ans et presque de 30 % pour les ouvriers de l'élevage. Le recours au salariat se développe, en effet, dans l'agriculture. Il est lié en partie au recul de la main-d'œuvre familiale, les conjoints des exploitants exerçant en grande majorité une activité professionnelle en dehors des exploitations. Il est également lié aux regroupements de plus en plus fréquents des exploitants sous forme sociétaire (EARL, GAEC), qui favorisent le développement et la diversification des moyens de production matériels et humains.

### Une grande variété de métiers

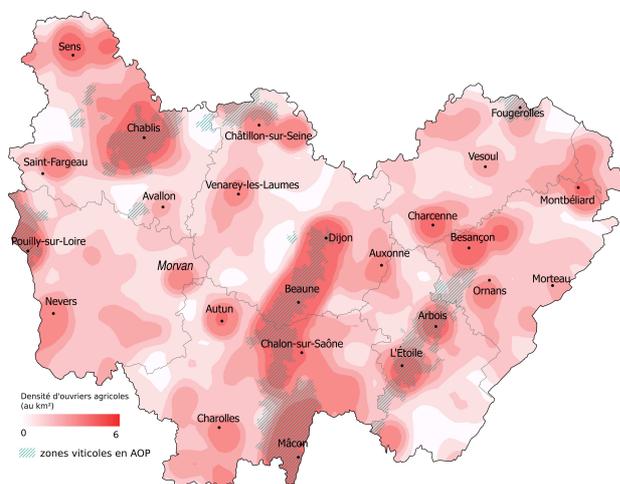
Dans une région où la viticulture représente une part importante de la valeur ajoutée de la production agricole, près de la moitié des salariés exerçant le métier d'ouvrier agricole à titre principal sont des ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture. D'autres sont ouvriers de l'élevage (13 %), et travaillent très majoritairement dans des exploitations bovines, principalement dans le Doubs et le Jura où se concentrent la plupart des exploitations laitières ainsi que dans la Nièvre et en Saône-et-Loire, départements orientés dans la production de viande. Près de 12 % sont des ouvriers du maraîchage et de l'horticulture et 7,4 % sont spécialisés dans l'exploitation forestière et la sylviculture. La surface en forêts étant importante dans la région, c'est davantage qu'en France de province (3,4 %). La profession rassemble également des ouvriers conducteurs d'engins agricoles et forestiers. Par ailleurs, un ouvrier agricole sur cinq n'a pas de spécialisation et travaille principalement dans les exploitations associant la culture et l'élevage.

Les ouvriers agricoles sont présents dans toute la région, mais ils sont particulièrement nombreux dans les territoires viticoles (*figure 1*). Ainsi, ils sont plus de 1 500, dans la zone d'emploi de Beaune, à travailler dans une exploitation viticole.

Ils se concentrent également dans le Charolais, terre d'élevage, ou encore dans le Morvan réputé pour sa production de sapins. Ils sont aussi très présents dans le Sénonais et le Châtillonnais, où dominent de grandes exploitations céréalières qui emploient une main-d'œuvre importante. Ils travaillent aussi dans les espaces urbains : autour de Besançon, ils sont notamment employés dans le maraîchage ou les pépinières.

### 1 De nombreux ouvriers agricoles dans les territoires viticoles

Répartition des ouvriers agricoles au lieu de travail en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Insee, DADS 2015

## Des hommes jeunes et peu diplômés

Les ouvriers agricoles sont pour la plupart des hommes, et en moyenne jeunes : un tiers ont moins de 30 ans, contre 18 % pour l'ensemble des salariés. Cette proportion atteint 45 % chez les ouvriers de l'élevage et les ouvriers sans spécialisation, tandis que les ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture sont un peu plus âgés.

Les ouvriers agricoles sont peu diplômés, tout particulièrement dans le maraîchage où près de la moitié d'entre eux n'ont aucun diplôme. Les conducteurs d'engins et les ouvriers forestiers, dont la profession requiert des qualifications spécifiques, sont en revanche plus de 40 % à posséder un brevet d'études professionnelles ou un certificat d'aptitude professionnelle. Ces métiers à risques et physiquement difficiles attirent peu de femmes (5 %). En revanche, celles-ci occupent près de 30 % des emplois dans le maraîchage, la viticulture et l'élevage (figure 2).

## Des métiers liés à la saisonnalité des travaux agricoles

Le nombre d'ouvriers agricoles qui occupent un emploi à titre principal varie peu au cours de l'année. Ceux-ci sont cependant un peu moins nombreux à travailler les mois d'hiver, notamment en janvier. Les travaux agricoles sont en effet rythmés par les saisons. Ainsi, seulement 60 % des ouvriers agricoles ont exercé leur activité durant les douze mois de l'année 2015. Afin de disposer de revenus plus réguliers, 10 % ont occupé au moins un autre emploi salarié ; le plus souvent, ils sont également ouvriers agricoles au sein d'une autre exploitation, ou employés chez des particuliers pour des travaux d'entretien. Par ailleurs, une part similaire ont perçu des indemnités chômage.

Avoir un revenu complémentaire est plus fréquent pour les ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture et ceux du maraîchage et de l'horticulture dont les activités sont fortement soumises à la saisonnalité. Ainsi, dans le maraîchage, les travaux sont particulièrement nombreux entre mai et juillet, périodes des semis, repiquages et récoltes. À l'inverse, les ouvriers de l'exploitation forestière occupent moins souvent un second emploi et touchent moins souvent des indemnités chômage. Plus de 4 sur 10 sont salariés à l'Office national des forêts, ce qui leur garantit un emploi permanent. De plus, les travaux qu'ils réalisent se répartissent plus régulièrement tout au long de l'année. Il en va de même pour les conducteurs d'engins, qui travaillent plutôt dans des exploitations forestières.

## Des salaires plus élevés pour les ouvriers de la viticulture, de l'exploitation forestière et les conducteurs d'engins

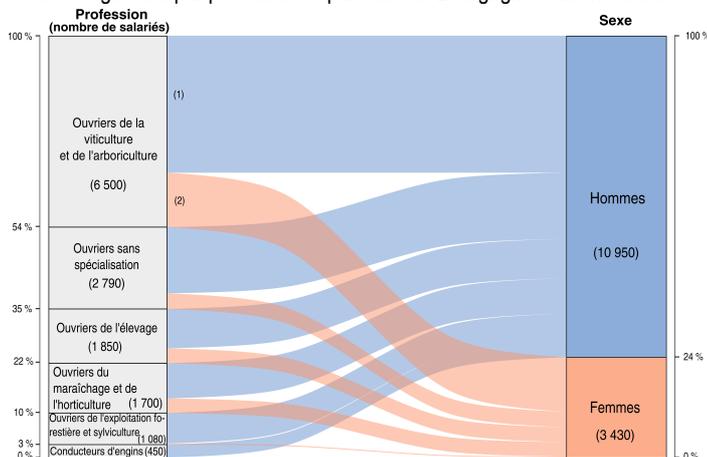
Les ouvriers agricoles perçoivent en moyenne un salaire de 29 % supérieur au Smic. Leur rémunération, 12,4 euros brut de l'heure en 2015, est supérieure à celle des ouvriers non qualifiés (11,9 euros). Avec un salaire moyen d'au moins 13 euros, les ouvriers de la

viticulture et de l'arboriculture, de l'exploitation forestière et les conducteurs d'engins sont les mieux payés. Même si la spécialisation de ces deux derniers requiert des qualifications particulières, ils restent cependant moins bien payés que les ouvriers qualifiés de la région (14,6 euros).

Les écarts de salaires entre hommes et femmes sont moins marqués chez les ouvriers agricoles : les hommes ont un salaire moyen de 3,5 % plus élevé contre 17 % dans l'ensemble des salariés. Chez les ouvriers sans spécialisation, les niveaux de salaires sont pratiquement équivalents. ■

## 2 Maraîchage, viticulture, élevage : près de 30 % de femmes

Ouvriers agricoles par profession et par sexe en Bourgogne-Franche-Comté



Note : 6 500 ouvriers agricoles (46 %) sont des ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture. Parmi eux, 70 % d'hommes (1) et 30 % de femmes (2). Les surfaces sont proportionnelles à l'effectif. Les chiffres étant arrondis, la somme des effectifs par profession n'est pas strictement égale à la somme des effectifs par sexe.  
Champ : Ouvriers agricoles en emploi principal, hors ouvriers de l'aquaculture  
Source : Insee, DADS 2015

## Ouvrier agricole : un emploi ponctuel pour un tiers d'entre eux

Dans la région, 7 300 salariés ont exercé, en 2015, le métier d'ouvrier agricole comme emploi secondaire (*Définitions*) ou de manière ponctuelle, souvent pour des tâches saisonnières, et pour un faible volume horaire annuel. Près de 80 % d'entre eux n'ont travaillé qu'un mois ou deux dans l'année, surtout entre juin et septembre, et plus particulièrement en septembre, mois où les vendanges requièrent une abondante main-d'œuvre supplémentaire et occasionnelle. Plus des deux tiers ont en conséquence été embauchés comme ouvrier de la viticulture et de l'arboriculture. Ils sont aussi plus jeunes que les ouvriers agricoles dont c'est l'emploi principal. La moitié ont moins de 30 ans, et plus d'un tiers ont entre 18 et 25 ans. Ce sont plus souvent des femmes, celles-ci représentant un tiers des effectifs.

## Source et définitions

**La Déclaration annuelle de données sociales (DADS)** est une formalité administrative, remplacée par la Déclaration sociale nominative (DSN) en 2017, que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Y figurent les caractéristiques du salarié au lieu de travail et du ou des postes exercés.

**Emploi principal** : est considéré dans cette étude comme emploi principal, le poste qui est le plus rémunérateur et qui répond aux conditions suivantes : une rémunération annuelle supérieure à 3 SMIC mensuels ou une durée d'emploi dépassant 30 jours et 120 heures avec un rapport nombre d'heures/durée supérieur à 1,5.

**Emploi secondaire** : les ouvriers agricoles en emploi secondaire sont ceux pour lesquels cet emploi ne constitue pas le poste principal.

Insee Bourgogne-Franche-Comté  
8 rue Louis Garnier  
25020 Besançon

Directeur de la publication :  
Moïse Mayo

Rédacteur en chef :  
Isabelle Revillier

ISSN : 2497-451X

© Insee 2019

## Pour en savoir plus

- Andrieu H., Bordet-Gaudin R., Ville H., « Ménages agricoles en Bourgogne-Franche-Comté : des niveaux de vie plus faibles dans les territoires d'élevage bovins viande », *Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté* n° 51, mars 2019.
- « Hausse de l'emploi salarié agricole », *Agreste Bourgogne-Franche-Comté* n° 19, mars 2017.

